

## **Prix d'excellence Vers le développement minier durable en environnement**

### **Soumission de candidature**

Nom du projet ou du programme :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'installation :

Personne-ressource :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

---

---

---

---

---

---

---

---

1. Fournir une description du projet (objectifs, public cible, résultats escomptés), et expliquer comment il répond à au moins un des critères décrits dans l'annexe. (La description du projet doit comprendre au maximum **500** mots.)

2. En quoi le projet est-il novateur? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

3. Expliquer la valeur du projet en matière de leadership (cette approche peut-elle être utilisée par d'autres?). (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

4. À quel point le projet est-il efficace en termes de protection ou d'amélioration de l'environnement?  
Comment ses avantages ont-ils été évalués? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

5. Les communautés d'intérêts ont-elles participé à la conception ou la mise en œuvre du projet? Si oui, de quelle manière? (La réponse doit comprendre au maximum **500** mots.)

6. Quand le projet a-t-il débuté et, si cette date est pertinente, quand a-t-il pris fin?

Date de début : \_\_\_\_\_

Date de fin : \_\_\_\_\_

7. Le candidat publie-t-il ses résultats pour les protocoles de l'initiative VDMD?

Oui

Non

8. Le candidat a-t-il complété au moins un cycle de vérification externe dans le cadre de l'initiative VDMD?

Oui

Non

Si oui, veuillez indiquer la date de la dernière vérification externe et le nom du fournisseur de services de vérification.

Date de la vérification externe : \_\_\_\_\_

Nom du fournisseur de services de vérification : \_\_\_\_\_

**Mis en candidature par :** \_\_\_\_\_

*Vous devriez fournir des photos haute résolution pour accompagner la mise en candidature. Au moins une lettre d'appui signée par une communauté d'intérêts pertinente doit être incluse. Les mises en candidature peuvent comprendre d'autres pièces jointes, comme des articles sur le projet, des rapports et des vidéos. Cependant, le Comité de sélection des prix fondera principalement sa décision sur les renseignements fournis dans le présent formulaire, le rendement VDMD de l'installation et la lettre d'appui de la communauté.*

## **Annexe**

### **Critères d'obtention du prix d'excellence VDMD en environnement**

Le prix sera décerné à une exploitation minière ou métallurgique qui participe actuellement à l'initiative VDMD et rend public son rendement en regard de l'initiative, pour souligner une réalisation novatrice en matière d'excellence environnementale qui a eu lieu au cours des trois dernières années et dont les retombées correspondent à au moins l'un des critères suivants :

- Collaboration avec les communautés d'intérêts et les groupes locaux de protection de l'environnement afin de préserver les écosystèmes vulnérables et d'améliorer la biodiversité.
- Investissements dans les énergies renouvelables.
- Initiatives qui rehaussent la compréhension et la contribution de l'industrie relativement à la protection environnementale, aux connaissances scientifiques et au savoir traditionnel – par l'entremise de recherches, du partage d'information et de partenariats.
- Pratiques d'approvisionnement et de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui tiennent compte de l'environnement.
- Initiatives pédagogiques innovatrices qui contribuent aux efforts de sensibilisation, de conservation et de restauration.
- Projets incarnant les principes directeurs de l'initiative VDMD en ce qui a trait à l'environnement.
- Projets novateurs ayant entraîné d'importantes améliorations sur le plan environnemental.
- Initiatives qui instaurent une pratique exemplaire pouvant être adoptée – ou qui l'est déjà – par l'ensemble de l'industrie en vue d'accroître le rendement environnemental.

#### **Exigences générales**

**1.** Le processus de sélection des exploitations minières ou métallurgiques est grandement influencé par leurs plus récents résultats de rendement VDMD. Les exploitations lauréates doivent avoir complété au moins un cycle de vérification externe dans le cadre de l'initiative VDMD.

**2.** Règle générale, un seul prix par année est décerné. Une exception peut cependant être envisagée dans le cas de candidatures extraordinaires.

**3.** Une seule candidature par établissement et par prix est autorisée pour une année donnée.

**4.** Toutes les mises en candidature doivent comprendre :

- Une description détaillée de la réalisation méritoire
- Un argumentaire présentant l'influence de cette réalisation et ses effets potentiels sur les pratiques environnementales ou sociales du secteur minier
- Au moins une lettre d'appui signée par une communauté d'intérêts pertinente

- Les résultats du rendement VDMD fournis par l'AMC ou une association minière provinciale
5. Le directeur exécutif de l'ICM devra recommander chaque candidature au Comité de sélection des prix VDMD.
  6. Le Comité devra faire part de son choix au conseil d'administration de l'ICM au plus tard lors de la dernière assemblée du Conseil précédant la tenue du congrès et salon commercial annuel de l'ICM, lors duquel les prix devraient y être présentés.
  7. Les membres du Comité de sélection des prix VDMD ne doivent pas être partie prenante d'une candidature.
  8. Le prix doit être présenté par un représentant de l'AMC lors du congrès et salon commercial annuel de l'ICM. En l'absence du commanditaire, le prix sera présenté par le président en poste de l'ICM.
  9. Toutes les candidatures présentées correctement qui n'ont pas été retenues pour une année donnée peuvent être soumises de nouveau les deux années suivantes, à moins d'être formellement retirées. Si une candidature est soumise de nouveau, les plus récentes données sur le rendement VDMD seront prises en compte. Les candidats auront l'occasion de mettre leur soumission à jour.

#### **Processus de mise en candidature**

La mise en candidature prendra fin le 31 janvier 2020 à 17 h (HNE).

**Les candidatures peuvent être soumises par courriel, par télécopieur ou par la poste.**

Adresse courriel : [kgosselin@mining.ca](mailto:kgosselin@mining.ca) (Les soumissions électroniques sont grandement appréciées)  
Télécopieur : 613 233-8897  
Adresse postale : Association minière du Canada  
275, rue Slater, bureau 1100  
Ottawa (Ontario) K1P 5H9